Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20261015-202679-DE

BOBITAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 OCTOBRE 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération 2026-79

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Nombre de conseillers : **En exercice : 15** **Présents : 14** **Pouvoirs :1** **Votants : 15**	L'an deux mil vingt-six, le quinze du mois d'octobre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de BOBITAL, se sont réunis sous la présidence de M. ACCOH Gaétan, Maire. M. ACCOH Gaétan, Mme LECORVAISIER Tiphaine, M. LEBRANCHU Michel, Mme MILECAMPS-TOUDIC Nadine, M. MOREL Alexandre, Mme LE PIPE Gaëlle, M. THEBAULT Mélan, Mme HAMON Kristen, M. ROUANET Laurent, Mme PASQUER Blandine, M. BRIAND Julien, Mme PIGNON Patricia, M. RENOIR William, Mme ISTIN Laurence.
Excusés :	Mr REBOUX Vincent donne procuration à Mr LEBRANCHU Michel
Absents :	
Secrétaire de séance :	Mr MOREL Alexandre

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE DINAN AGGLOMERATION POUR LE PROJET DE REHABILITATION DU BATIMENT « ANCIEN VESTIAIRE DE FOOT »

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.5216-5 VI relatifs aux fonds de concours versés entre un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ses communes membres ;
Vu le budget primitif 2026 de la commune ;
Vu la délibération n° 2026-78 approuvant le projet de réhabilitation du bâtiment communal « ancien vestiaire de foot » avec aménagement de ses extérieurs
Vu l'ensemble des devis établis
Considérant que la commune de Bobital souhaite réaliser des travaux de réhabilitation et d'aménagement extérieur du bâtiment « ancien vestiaire de foot » afin d'améliorer la sécurité des administrés et éviter une plus grande dégradation du bâtiment
Considérant que le coût prévisionnel des travaux est estimé à **60 601.81 HT € HT**
Considérant que ce projet est susceptible de bénéficier d'un fonds de concours de Dinan Agglomération.

Exposé des motifs

Afin de limiter le reste à charge pour la commune, il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de Dinan Agglomération à hauteur de 24.82 **%** du montant prévisionnel hors taxes de l'opération soit **15 042,60€ HT.**
Le montant définitif du fonds de concours sera ajusté conformément aux règles d'attribution de Dinan Agglomération.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération de réhabilitation du bâtiment communal « ancien vestiaire de foot »

Article 2 : De solliciter auprès de Dinan Agglomération l'attribution d'un fonds de concours au taux le plus élevé possible pour cette opération.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20261015-202679-DE

BOBITAL

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au dépôt et au suivi de cette demande de financement, ainsi que toute pièce relative à son instruction.

Article 4 : De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal et que les recettes correspondantes seront intégrées au budget dès notification de l'aide.

Ainsi délibéré en séance publique, à Bobital, le 15 octobre 2026.

P.E.C. M. ACCOH Gaétan,
Le Maire,

MAIRIE DE BOBITAL (Côtes d'Armor)

P.E.C., Mr. MOREL Alexandre
Secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20261015-202679-DE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – détai

OPÉRATION : Rénovation ancien vestiaire de foot et de ses abords

DÉPENSES		RESSOURCES			
LIBELLE	MONTANT HT / TTC	LIBELLE	Montant	Base DOTATION Montant	Base DOTATION %
DÉPENSES ÉLIGIBLES		**AIDES PUBLIQUES**			
Acquisitions (foncières, immobilières)	0,00 €	**DOTATION DEMANDÉE** »	0,00 €	0,00 €	0,00%
	0,00 €				
	0,00 €	fonds vert — ratio DOTATION		0,00 €	0,00%
		Dépenses éligibles : * 0,00 € — 0,00%			
Travaux (à préciser)	60 601,81 €				
	0,00 €	**Fonds de concours**	15 042,60 €	15 042,60 €	24,82%
	0,00 €	Dépenses éligibles : *			
	0,00 €	0,00 € — 0,00%			
		Agence de l'eau		0,00 €	0,00%
		Dépenses éligibles : * 0,00 € — 0,00%			
			0,00 €	0,00 €	0,00%
		Dépenses éligibles : * 0,00 € — 0,00%			
			0,00 €	0,00 €	0,00%
		Dépenses éligibles : * 0,00 € — 0,00%			
Matériel et équipements (à préciser)	0,00 €	*SOUS TOTAL subventions Etat*	15 042,60 €	15 042,60 €	24,82%
	0,00 €	**Autres financements publics (hors Etat)**			
		REGION	0,00 €	0,00 €	0,00%
		Dépenses éligibles : * 0,00 € — 0,00%			
	0,00 €				
	0,00 €	**DEPARTEMENT**	0,00 €	0,00 €	0,00%
	0,00 €	Dépenses éligibles : * 0,00 € — 0,00%			
		FEADER – Leader – UE	0,00 €	0,00 €	0,00%
		Dépenses éligibles : * 0,00 € — 0,00%			
Autres (à préciser)					
	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00%
	0,00 €	Dépenses éligibles : * 0,00 € — 0,00%			
			0,00 €	0,00 €	0,00%
		Dépenses éligibles : * 0,00 € — 0,00%			
Base éligible	**60 601,81 €**				
Dépenses inéligibles		**TOTAL SUBVENTIONS****	15 042,60 €	15 042,60 €	24,82%
Prestations intellectuelles (à préciser)	0,00 €	**AUTOFINANCEMENT** 45 559,21 €			
	0,00 €	sur DOTATION 100,00%			
Autres (à préciser)	0,00 €	45 559,21 €			
	0,00 €				
		Fonds propres :	45 559,21 €	45 559,21 €	75,18%
		Emprunts :	0,00 €	0,00 €	0,00%
		Crédit bail :	0,00 €	0,00 €	0,00%
Dépenses inéligibles	*0,00 €*	**AUTOFINANCEMENT****	45 559,21 €	45 559,21 €	75,18%
TOTAL	60 601,81 €	**TOTAL**	60 601,81 €	60 601,81 €	100,00%

* *Dépenses éligibles propres aux subventions à compléter impérativement*

MAIRIE DE BOBITAL (Côtes d'Armor)